

312



L'an mil neuf cent quarante

Le Vingt Août

A la requête de Monsieur LACORD Louis, Retraité, demeurant à la CHAPELLE D'ANGILLON, Villa "Le Chêne".

Lequel m'a exposé :

Qu'il est propriétaire d'une villa située à LA CHAPELLE D'ANGILLON, en bordure de la Route Nationale N° 140,

Que cet immeuble construit en mil neuf cent trente sept a été très gravement endommagé par le bombardement aérien du Dix-Huit Juin dernier; plusieurs bombes étant tombées à proximité et l'une notamment à un mètre cinquante de l'angle N. O.

Et en conséquence, il m'a requis de faire toutes constatations relatives à l'état de son immeuble.

Déférant à sa réquisition,

J'ai

*Lucien MICHAUT, Huissier près le Tribunal de Sancerre, résidant à Henrichemont, soussigné.*

Procédé aux constatations suivantes en présence de Monsieur LACORD, et sur les indications de Monsieur Pierre BLAISSE, Architecte, demeurant à BOURGES, 101, Rue Barbès, qui m'assistait.

La villa comprend :

I - MAISON D'HABITATION.

1° Un sous-sol construit en meulières recouvert d'un plancher en fers I.P.N. et bardeaux. Il est composé d'un garage, d'une cave et d'une salle de chaufferie pour le chauffage central.

2° Un rez-de-chaussée composé d'un vestibule, d'une cuisine, d'une salle à manger, d'un salon, d'un cabinet de toilette, de W.C. et d'une penderie.

3° Un étage composé de trois chambres, d'une salle de bain avec toilette, de W.C. et vestibule.

Le chauffage était dans toutes les pièces avec eau courante par une pompe sous pression.



